

-
-
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 MAI 2025**

Séance ordinaire

Le mercredi 21 mai 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Absents et excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur DREANO Frédérique

Absents non excusés : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu précédent
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Décisions modificatives - changements de comptes
4. Proposition d'achat des logements communaux.
5. Achat d'une parcelle AH 418 pour une superficie de 2a88ca
6. Rétrocession d'une concession
7. Vote de la Fongibilité des crédits
8. Eau potable - Fixation du montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux eaux potable.
9. Adhésion au contrat ALECOM - Pose de cendriers -
10. Location du panneau d'affichage et Intégration de l'autorisation de publication sur celui-ci.
11. Mise en place d'un relais PICK UP par la Poste
12. Vote des subventions des associations

M Le Maire présente à l'assemblée le Nouveau conseil municipal des jeunes. Il félicite le nouveau Mini-Maire : Anaïs Cottrelle. A son tour elle présente les adjoints à son conseil : RODY Timéo et THUILLIER Noa. L'assemblée applaudit le nouveau conseil municipal des Jeunes.

Il continue avec l'ancienne Mini-Maire Maryhlou VOLANT qui souhaite remercier pour son implication aux cérémonies et à la vie de ce conseil municipal. Elle est applaudie également.

Il propose à Maryhlou Volant de décorer la nouvelle Mini-Maire, il lui rappelle les règles de pose de l'écharpe tricolore et souligne que l'erreur est humaine si elle se trompe de sens. A son tour elle décore les membres du conseil municipal des jeunes.

Une photo est prise pour immortaliser ce moment.

1. Approbation du compte rendu précédent

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de la dernière séance. Mme DUBOS Astrid souligne qu'elle s'abstiendra puisqu'elle n'était pas présente. Sans autre commentaire, le conseil municipal, par 9 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS), approuve le compte-rendu.

2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire donne la parole à Mme WIELGOSIK Amandine, Secrétaire de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Droit de préemption rejeté pour la parcelle AH337 – AH89 – AH 658
- Achat d'une case de columbarium

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie pour la lecture des autres décisions :

- 1 contrat de 4 mois
- Fin de 2 contrats aidés – Elle souligne à l'assemblée que France Travail et le Conseil Départemental ne subventionne plus les communes pour les contrats aidés.
- Souscription d'une assurance pour le nouveau véhicule
- Souscription en cours pour le nouveau bâtiment acheté.

3. Décisions modificatives - changements de comptes

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie. Elle explique que certains restes à réaliser ont mal été imputés depuis 3 ans et qu'à la demande de la trésorière une modification de compte est nécessaire :

le transfert des restes à réaliser FDE :

Dépenses Investissement - chapitre 204 article 2314 "constructions sur sols d'autrui" :

+20 325 +24 388.8

Dépenses Investissement - chapitre 21 article 2152 "Installations de voirie :

-20 325 - 24 388.8

Le conseil Municipal, valide la décision modificative par 9 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS).

Délibération : adoptée

4. Proposition d'achat des logements communaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de la SIP d'Amiens pour les 3 logements communaux ci-nommés :

- 157 Rue Jules Verne
- 159 Rue Jules Verne
- 37 Rue du 08 Mai 1945

La proposition s'élève à 180.000 €uros. M Le Maire expose que ces logements sont de classe : F et nécessitent d'importants investissements de remise aux normes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte :

- Le prix de vente de 180.000 €uros
- De prendre en charge les impayés, si impayés il y a avant la vente.
- Accepte de se porter garant pour l'emprunt de la SIP
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

Délibération : adoptée

5. Achat d'une parcelle AH 418 pour une superficie de 2a88ca

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat d'un talus - parcelle AH 418 pour une superficie de 2a 88ca. Outre l'entretien effectué sur celui-ci depuis de nombreuses années par la municipalité, cet achat permettra l'enfouissement de réseaux mais aussi la création de marches qui facilitera l'accès au parking du cimetière via la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte à l'Unanimité : (Mme DUBOS vote POUR la demande et CONTRE la création d'un escalier)

- Le prix d'achat de 500 € net vendeur ;
- De s'acquitter des frais de notaire ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent

6. Rétrocession d'une concession

M le Maire informe l'assemblée qu'une demande de rétrocession de concession a été demandé au prix d'achat de celle-ci. Concession numéro 685 achetée en novembre 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte la rétrocession au prix d'achat de 160€uros.
M. JOZEFOWICZ Olivier informe l'assemblée que ce rachat de concession fait partie des délégations que le Conseil Municipal a transmis au Maire. M Le Maire le remercie.

Délibération : adoptée

7. Vote de la Fongibilité des crédits

M le Maire informe l'assemblée que ce point ne peut être débattu, car ce vote ne peut intervenir qu'au moment du vote du budget primitif.

Il propose d'ouvrir ce point en Décision modificative (voir point 3)

Il souligne que pour régler des factures de frais d'étude pour la Nouvelle mairie et la salle des associations. Il propose :

Dép. Invest. du compte 2131 – Bâtiment public : - 30.000 €

Rec. Invest. Au compte 203 – Frais d'études : +30.000 €

Après discussion, le conseil municipal, valide la décision modificative par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS)

Délibération : adoptée

8. Eau potable - Fixation du montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux eaux potable.

Il est rappelé à l'Assemblée que l'agence de l'eau a effectuée des modifications au niveau de la répartition des redevances. Elle a supprimé une redevance et la transformer en contre-valeur pour la performance des réseaux d'eaux potables.

3 redevances avant étaient dues par les usagers en prélèvement direct et aujourd'hui sur leur facture 2 redevances sont incluses et une sur la part communale. M Le Maire rappelle que pour remplacer les canalisations, le montant de l'investissement est important – par exemple une partie de la rue des moulins bleus représente environ un investissement de 300.000 € pour la commune.

Cette contre-valeur est proposée à 0,023€/m³

Il est estimé que pour un ménage avec 95 m³ de consommation d'eau, cela lui reviendrait à 7 €.

Après discussion, le Conseil Municipal par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS) valide cette contre-valeur.

Délibération : adoptée

9. Adhésion au contrat ALECOM - Pose de cendriers –

M le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothee, secrétaire générale de mairie, pour ce dossier. Il signale que l'entreprise ALECOM était présente au salon des maires et que les renseignements ont été intéressants.

Elle présente le dossier :

Il est proposé d'établir une convention avec la Société ALECOM pour lutter contre les mégots jetés sur la voie publique. Cette convention stipule :

- 2 cendriers installés (photographies présentées par vidéoprojecteur)

- 12 éteignoirs à installer sur des poubelles existantes

- 500 cendriers de poche

De plus la société reversera :

0,50 € par habitant à la commune, ce qui ferait un reversement d'environ 571 € par an.

En contrepartie, la commune s'engage à faire des actions de sensibilisation et de communication sur ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la convention.

Délibération : adoptée

10. Location du panneau d'affichage et Intégration de l'autorisation de publication sur celui-ci.

M. Le Maire présente le projet d'installation d'un écran tactile (photographies présentées par vidéoprojecteur) sur le mur d'entrée de la mairie. Cet écran tactile permettra l'accès aux habitants de toutes les informations officielles. Il est proposé de partir sur une location de 3 ans, afin de voir à l'usage de celui-ci.

M. JOZEFOWICZ Olivier demande qui a la responsabilité en cas de casse ou de détérioration du panneau ? Elle précise que c'est la commune qui en a la responsabilité. Il est également précisé que celui-ci est dans l'axe des caméras de surveillance.

Le montant du loyer trimestriel est de 1.152 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la location de ce panneau d'affichage et valide l'autorisation de publication des informations officielles sur celui-ci.

Délibération : adoptée

11. Mise en place d'un relais PICK UP par la Poste

M. Le Maire présente également la demande de la Poste pour l'installation d'un relai PICK UP afin de permettre la continuité de service avec l'agence postale.

Il explique que celui-ci permettra aux habitants d'accéder 24h/24 à un dépôt de colis. Ce service est proposé gratuitement.

Mme DUBOS Astrid demande pourquoi il est installé ce genre de relai alors que le café le Rétro fait relais aussi. M Le Maire ne voit pas de concurrence ni de problème à cette installation, puisque le relais PICK UP ne peut recevoir que certains colis et que proposer un service 24h/24 est complémentaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS) l'installation et charge M Le Maire de signer tous les documents s'y réfèrent.

Délibération : adoptée

12. Vote des subventions des associations

M. Le Maire informe l'assemblée que la commission des associations s'est réunie et à statuer sur les montants d'attribution des subventions. Il souligne que le dernier dossier est arrivé il y a 3 jours et qu'il a à nouveau réuni la commission pour statuer sur celui-ci.

Il présente les chiffres (tableau présenté par vidéoprojecteur à l'assemblée) comme suit et passe au vote (voir dernière colonne). Il précise également que les autres associations pourront déposer leur dossier si besoin.

SUBVENTIONS 2025

Compte budgétaire : 65748

NOM de l'Association	Versement en 2024		Demande en 2025	
ACTG CATM	350	dossier complet	350	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Apate		dossier complet	900	M. DAZY se retire du vote Subvention Validée par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (DUBOS)
	1 000		300	
Ass. Festive	0			
Ass. Sports et loisirs	0			
Avenir de l'Etoile	1 800			
Club compétition Fervents pêcheurs	1 100			
Club de l'Age d'Or	550	dossier complet	550	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Coopérative Scolaire	600		600	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Fanfare Municipale	1 200	dossier complet	1 500	Il est proposé 1.200 €. Mme LEFEVRE se retire du vote 8 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)

Les Fervents pêcheurs	900	dossier complet	900
------------------------------	-----	-----------------	-----

M Le Maire informe l'assemblée que la commission a statué pour les Fervents pêcheurs de ne pas attribuer les 900 € mais 600 € en diminution des frais que la municipalité a engagé auprès d'un avocat pour régler un problème de respect de convention au marais. L'intervention de cet avocat a été nécessaire afin de faire respecter le règlement mis en place pour l'implantation d'un panneau en commun avec la société de chasse/les fervents pêcheurs et de supprimer les anciens.

Il précise qu'il a rencontré M. BLANCHARD Président de la Fédération de Pêche pour ce sujet et qu'il a évoqué également le concours de pêche du 14 juillet. Il ajoute que l'année dernière les Fervents pêcheurs n'ont pas souhaité l'organiser et que la commune a dû trouver dans l'urgence une autre association. La présidente de la Société de Chasse a accepté de le faire.

M. le Maire précise qu'un courrier sera transmis au Président des Fervents Pêcheurs de l'Etoile pour lui réaffirmer que lors de la réunion des associations, il a été validé par la commission que c'était la Société de Chasse qui se portait volontaire pour l'organiser.

Madame PRUVOST Maryline, membre du public, a commencé à prendre la parole en interrompant ainsi la réunion. M. Le Maire lui rappelle le règlement et lui demande de s'asseoir et de se taire. Mme PRUVOST faisant fi des remarques continue d'interpeler M Le Maire avec véhémence, en montant le ton, allant même jusqu'à qualifier M Le Maire de menteur. M Le Maire lui redemande de se taire une nouvelle fois et de faire preuve de retenue en présence des enfants du conseil municipal des jeunes. Mme PRUVOST se rasseoit.

M Le Maire continue en confirmant que le concours de pêche pour le 14 juillet sera donc organisé par la Société de Chasse. Mme PRUVOST se remet à hurler dans la salle. M Le Maire arrête la séance et demande à Mme PRUVOST Maryline de sortir. Celle-ci refuse.

M. le Maire affirme que le conseil municipal ne sera pas repris tant que Mme PRUVOST Maryline sera présente dans la salle. Elle se rasseoit et finie par quitter la salle à 15 h 25.

M Le Maire s'excuse auprès des enfants du Conseil Municipal des Jeunes, précise que ce n'est pas toujours aussi virulent et présente cet incident comme les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans la cour d'école.

Après discussion, le Conseil Municipal par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (DUBOS) vote la subvention à 600 €.

secours catholique	100			
secours populaire	50			
Croix rouge	50			
Banque alimentaire	50			
resto du cœur	50			
Ombre et Lumière	0			
Pétanque Stellienne	0			
Société de Chasse	0			
Except. Sté de Chasse	200			
Souvenir Français Picquigny	50			
Stell'Rando		dossier complet	900	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
	650		400	
En attendant Mam	800	dossier complet	800	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
			7 200	

Délibération : adoptée

Après avoir épuisé l'ordre du jour, il remercie le Conseil Municipal des Jeunes d'avoir été présents et clôture la séance à 15h39

Le Secrétaire de Séance
DELPLANQUE Nicolas

Le Maire,
TIRMARCHE Ghislain


